

### **Les lignes directrices des médias ... il reste encore beaucoup à faire**

---

Nous n'avons pas de politique établie. Si l'événement est une information intéressante, nous le couvrons. Les questions des groupes minoritaires, comme le féminisme par exemple, semblent suivre des cycles. Il se trouve que les questions concernant les personnes handicapées sont maintenant très en vogue.

Le coordonnateur d'un réseau de télévision

Très peu de médias au Canada ont des directives portant directement sur la couverture des questions qui concernent les personnes handicapées.

#### **Le rôle du gouvernement fédéral**

Le gouvernement fédéral a divers moyens à sa disposition pour améliorer la qualité de l'information relative aux personnes handicapées. Il peut le faire, d'une part, en commençant par mettre au pas les divers ministères et organismes fédéraux et, d'autre part, en faisant des suggestions, en menaçant de réglementer ou en réglementant effectivement les activités des médias qui relèvent de l'administration fédérale.

Le Conseil du Trésor établit des règles à l'intention des ministères fédéraux et il publie des directives dans son Manuel de la politique administrative. Des directives sont déjà publiées ou sont en cours d'élaboration en vue de remédier aux problèmes que posent les stéréotypes sexuels; d'autres, qui sont en cours de rédaction, visent les autres groupes défavorisés, soit les minorités visibles et les autochtones. Le Conseil du Trésor et le ministère concerné surveillent ensuite l'application de ces directives.

Sur le plan de la publicité, il existe un Groupe chargé de la gestion de la publicité, lequel a établi des directives concernant la description des divers groupes minoritaires dans la publicité gouvernementale :

La représentation des Canadiens dans toute la publicité du gouvernement fédéral doit être réaliste dans la mesure du possible, pour ce qui a trait au sexe, à l'âge, aux